

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

4^{ème} RÉUNION DE 2011

Séance du 27 juin 2011

CG 11/4^{ème}/I-06

L'an deux mil onze, le 27 juin, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Moignard, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié ;

Absent(s) : /

**SERVICE D'ASSISTANCE AU TRAITEMENT
DES EFFLUENTS ET AU SUIVI DES EAUX**

COMPTE ADMINISTRATIF 2010

—
J'ai l'honneur de soumettre à l'examen de l'Assemblée le compte administratif 2010 du SATESE, tel qu'il a été approuvé par le conseil de gestion de l'établissement, faisant apparaître un excédent global de **93 518,28 €** se décomposant comme suit :

INVESTISSEMENT

Recettes	65 952,71 €
Excédent 2009	31 020,98 €
Dépenses	128 426,79 €
Besoin de financement	-31 453,10 €

FONCTIONNEMENT

Recettes	751 979,51 €
Excédent 2009	18 462,95 €
Dépenses	645 471,08 €
Excédent de fonctionnement	124 971,38 €

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur le compte administratif 2010 du SATESE, dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur Départemental et d'affecter les résultats comme suit :

- . 31 453,10 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) ;
- . le solde, soit 93 518,28 €, en section de fonctionnement .



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis du conseil de gestion,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve le compte administratif 2010 du SATESE, lequel fait apparaître un excédent de 93 518,28 € et dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur départemental ;
- Décide d'affecter les résultats comme suit :
 - . 31 453,10 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068),
 - . le solde, soit 93 518,28 €, en section de fonctionnement .

Adopté à l'unanimité.

Le Président,